



Tous les étudiants de Licence de Droit, d'Economie-Gestion et d'AES de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges doivent avoir effectué une expérience professionnelle et/ou stage et/ou engagement dans leur cursus de licence pour que celle-ci puisse être validée.

I. Modalités générales

♦ **Durée** : la durée du stage est d'au moins 6 semaines qui peuvent être réparties sur l'ensemble de la licence. Il est possible de fractionner ces six semaines en plusieurs sous-périodes de deux semaines au moins (des dérogations accordées par l'équipe pédagogique peuvent assouplir ce fractionnement, contactez pour cela votre responsable de formation).

♦ **Champ d'application** : chaque étudiant a la liberté de réaliser le MIPE sous différentes formes :

⇒ **Expérience professionnelle** : l'étudiant qui exerce (ou a exercé depuis son entrée à l'université) une activité salariée peut demander que cette activité soit prise en considération au même titre qu'un stage. C'est l'équipe pédagogique qui se prononce sur la recevabilité de la demande.

⇒ **Stage** : l'étudiant peut réaliser un stage qui donne lieu à une convention passée entre l'Université de Limoges et la structure d'accueil. La structure d'accueil peut être une entreprise, une administration, un établissement d'enseignement, une association.... Il s'agit soit d'un stage faisant l'objet d'un projet (cadre habituel du stage), soit d'un stage d'immersion ou d'observation. La convention de stage est à remplir via votre espace BIOME dans l'onglet scolarité. Elle précise la durée, l'objet et le lieu du stage. **Elle doit être signée par tous les partenaires 2 semaines avant le début du stage.** Pour information, l'équipe pédagogique se réserve la possibilité de ne pas donner son aval à un projet de stage qu'elle jugerait peu cohérent.

⇒ **Engagement** : l'étudiant qui exerce (ou a exercé depuis son entrée à l'université) une activité bénévole peut demander que cette activité soit prise en considération. C'est l'équipe pédagogique qui se prononce sur la recevabilité de la demande.

II. Demande de validation

Le MIPE doit faire l'objet d'un unique bilan réalisé au terme des 6 semaines (quel que soit le nombre de lieux de stage ou d'expérience). La validation des 6 semaines de stage ou d'expérience professionnelle se fait en deux étapes : **une phase d'inscription** au MIPE et **une phase de validation** du MIPE.

♦ Phase d'inscription au MIPE

L'étudiant doit faire la demande d'inscription au MIPE en remplissant une demande d'inscription (à récupérer sur le site fdse.unilim.fr ou à la scolarité) dans laquelle il précise la nature de son (ses) activité(s) et fournit la (les) convention(s) de stage, contrat(s) de travail ou attestation(s) prouvant la réalité de l'expérience professionnelle. Il dépose ensuite sa demande d'inscription à la scolarité qui lui répondra par mail sur l'acceptation de sa demande, après avis de l'équipe pédagogique. Une fois son inscription acceptée, il reste à valider le Module.

♦ Phase de validation du MIPE

Le(s) stage(s) et/ou expérience(s) professionnelle(s) doivent faire l'objet d'un bilan unique réalisé au terme des 6 semaines (ou 210h). Il prend la forme d'un document Powerpoint (fichier avec une extension de type .ppt) d'une dizaine de diapositives.

Le nom du fichier doit être construit de la manière suivante :

Le nom_le prénom_MIPE, année de formation (aes1, 2,3, droit1, 2,3, éco1, 2,3).ppt

Exemple : durant_paul_MIPEdroit2

Ce fichier doit être envoyé au responsable de votre licence, par mail à l'adresse suivante :

- Licence AES : fdse.MSLaes@unilim.fr
- Licence Droit Limoges : fdse.MSLdroit-limoges@unilim.fr
- Licence Droit Brive : fdse.MSLdroit-brive@unilim.fr
- Licence Economie Gestion : fdse.MSLeco@unilim.fr

L'équipe pédagogique prend connaissance du rapport et se prononce sur la validation ou non du (des) stage(s) ou de(s) expérience(s) professionnelle(s).

III. Guide de présentation du document

La première diapositive doit **impérativement** être présentée de la manière suivante :

Année universitaire 20..- 20..

Rapport de stage ou d'expérience professionnelle ou d'engagement

Licence de

Présenté par :

Pour les autres diapositives, l'étudiant doit ensuite faire ceci :

- Diapos n° 2 et 3 : elles décrivent la ou les structure(s) d'accueil (l'entreprise, l'administration, l'association...)
- Diapos n° 4 et 5 : elles rendent compte des missions qui ont été confiées à l'étudiant ou qu'il a observées
- Diapos n° 6 et 7 : elles précisent les compétences requises pour accomplir ces missions
- Diapos n° 8 et 9 : elles décrivent les difficultés et les contraintes
- Diapos n° 10 et 11 : l'étudiant présente en bilan l'apport du ou des stage(s) et/ou du ou des expérience(s) professionnelle(s) et/ou du ou des engagement(s) dans sa réflexion sur son projet universitaire et professionnel.

L'équipe pédagogique apprécie, sans mettre de note, la qualité du travail rendu (rigueur de la rédaction, orthographe, contenu structuré, respect des consignes du guide du MIPE, présentation réfléchie du monde professionnel rencontré). L'équipe pédagogique valide ou non ce travail. S'il n'est pas validé, le bilan devra être révisé.